

FORMATIONS 2018

- *Porteur, chauffeur, fossoyeur, brancardier*
- *Agent d'accueil des familles*
- *Maître de cérémonie*
- *Conseiller funéraire*
- *Vente, marketing et merchandising*
 - *Dirigeant ou gestionnaire d'une entreprise funéraire*
 - *Thanatopracteur*
 - *Formation à la demande*



CERTIFICAT AFNOR
N° 2016/73635.1
conforme au référentiel CNEFOP

Formation porteur
100% en ligne

**Professionnels de terrain, sociologues, psychologues et juristes
vous accompagnent vers la compétence.**

Tél : 01 55 43 30 03
www.ffa-formation.com

Certifications et référencements

Des professionnels qui partagent leur expertise, un gage de qualité !



**Certification
AFNOR**



**Répertoire au
DATADOCK**



**Répertoire
à l'Espace
Formation
d'OPCALIA**



**Répertoire au
DOKELIO
Ile-de-France**



**Répertoire au
Catalogue
Qualité
PÔLE EMPLOI**

Sommaire

EFFA formations 2018

Certifications et référencement	p.	2
Sommaire	p.	3
Porteur et personnel d'exécution	p.	4-5
Personnel d'accueil des familles	p.	6-7
Maître de cérémonie	p.	8-9
Conseiller funéraire	p.	10-11
Vente, marketing et merchandising	p.	12-13
Dirigeant ou gestionnaire	p.	14-15
Thanatopracteur	p.	16-17
Formation à la demande	p.	18
Inscription	p.	19
Conditions générales de vente	p.	20

Porteur et personnel d'exécution

Transport et portage des cercueils

Formation de 16 heures
100% en ligne

Formation obligatoire

► Fonctions :

- Préparer le cercueil
- Porter le cercueil
- Transporter le cercueil
- Conduire un véhicule funéraire
- Creuser et combler une fosse
- Réaliser des inhumations et des exhumations

► Les candidats doivent :

- Suivre la formation théorique de 16 heures en ligne



Coût : 180 € HT
(216 € TTC*)

Durée : 16 h sur internet

Le programme, la durée et le coût sont donnés sous réserve de modifications réglementaires.

Chaque participant dispose d'un mois pour conclure son parcours de formation.

► ***Contenu de la formation théorique :***

- Législation et réglementation funéraires
- Hygiène et sécurité
- Psychologie et sociologie du deuil
- Rites et religions

L'inscription est possible en continu tout au long de l'année.

Attestation de formation :
Une attestation de formation professionnelle sera délivrée à l'issue de la formation.

Personnel d'accueil des familles

Accueil et renseignement des familles

► Fonctions :

- Accueillir et renseigner les familles

► Les candidats doivent :

- Suivre la formation théorique de 40 heures



Coût : 620 € HT
(744 € TTC*)

Durée : 40 h

19 heures en e-Learning,
21 heures en présentiel,
(6 demi-journées)

Le programme, la durée et le coût
sont donnés sous réserve de
modifications réglementaires.

► **Contenu de la formation :**

- Législation et réglementation funéraires
- Hygiène et sécurité
- Psychologie et sociologie du deuil
- Protocole des obsèques
- Symbolique des différents rites funéraires dont la crémation

Dates des formations 2018

La formation en présentiel représente 6 demi-journées (3h30) qui seront réparties sur les 5 jours des semaines mentionnées ci-dessous :

Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	Formation 5	Formation 6
du 05/03 au 09/03	du 23/04 au 27/04	du 04/06 au 08/06	du 10/09 au 14/09	du 05/11 au 09/11	du 05/12 au 11/12

Attestation de formation :

Une attestation de formation professionnelle sera délivrée à l'issue de la formation.

Maître de cérémonie (préparation au diplôme)

Accueil, organisation et animation d'une cérémonie

► Fonctions :

- Accueillir les familles
- Proposer et coordonner les cérémonies (mise en bière, inhumation/crémation, placement des participants, lecture de texte et gestion de groupe)

► Les candidats doivent :

- Suivre la formation théorique de 77 heures
- Réussir l'épreuve écrite prévue par la réglementation
- Effectuer un stage pratique en entreprise (70 heures)
- Passer une épreuve orale devant un jury



Coût : 1 312,50 € HT
(1 575 € TTC*)

Durée : 77 h

28 heures en e-Learning
et 49 heures en présentiel

Le programme, la durée et le coût
sont donnés sous réserve de
modifications réglementaires.

***EFFA inscrira les candidats
aux différentes épreuves
de l'examen.***

► ***Contenu de la formation théorique :***

- Législation et réglementation funéraires
- Hygiène et sécurité
- Psychologie et sociologie du deuil
- Conception et animation d'une cérémonie
- Encadrement d'une équipe
- Pratiques et rites funéraires
- Connaissances administratives générales

Dates des formations 2018

Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	Formation 5	Formation 6
du 05/03 au 09/03 les 12/03 et 13/03	du 23/04 au 27/04 les 14/05 et 15/05	du 04/06 au 08/06 les 18/06 et 19/06	du 10/09 au 14/09 les 24/09 et 25/09	du 05/11 au 09/11 les 15/11 et 16/11	du 05/12 au 07/12 du 10/12 au 13/12

Code CPF : 130495 ou 162906

Conseiller funéraire (préparation au diplôme)

Accueil, écoute, conseil, organisation d'obsèques, coordination et accompagnement

► Fonctions :

- Accueillir, renseigner, proposer, informer et accompagner les familles
- Assurer les relations avec les différentes administrations
- Organiser les obsèques

► Les candidats doivent :

- Suivre la formation théorique de 147 heures
- Réussir l'épreuve écrite prévue par la réglementation
- Effectuer un stage pratique en entreprise (70 heures)
- Passer une épreuve orale devant un jury



Coût : 2 562,⁵⁰ € HT
(3 075 € TTC*)

Durée : 147 h

63 heures en e-Learning
et 84 heures en présentiel

Le programme, la durée et le coût
sont donnés sous réserve de
modifications réglementaires.

***EFFA inscrira les candidats
aux différentes épreuves
de l'examen.***

► ***Contenu de la formation théorique :***

- Législation et réglementation funéraires
- Hygiène, sécurité et ergonomie
- Psychologie et sociologie du deuil
- Pratiques et rites funéraires
- Conception et animation d'une cérémonie
- Encadrement d'une équipe
- Connaissances administratives générales
- Produits, services et conseil à la vente
- Réglementation commerciale

Dates des formations 2018

Formation 1

du 05/03 au 09/03
du 12/03 au 16/03
les 05/04 et 06/04

Formation 2

du 23/04 au 27/04
du 14/05 au 18/05
les 24/05 et 25/05

Formation 3

du 04/06 au 08/06
du 18/06 au 22/06
les 27/06 et 28/06

Formation 4

du 10/09 au 14/09
du 24/09 au 28/09
les 08/10 et 09/10

Formation 5

du 05/11 au 09/11
les 15/11 et 16/11
du 19/11 au 23/11

Formation 6

du 05/12 au 07/12
du 10/12 au 14/12
du 17/12 au 20/12

Code CPF : 130496 ou 162900

Vente, marketing et merchandising

► Fonctions :

- Savoir présenter les produits
- Savoir identifier les besoins des clients
- Savoir comprendre les attentes des familles
- Maîtriser la réglementation commerciale et de la consommation
- Savoir interagir avec les clients

► Les candidats doivent :

- Suivre la formation théorique de 42 heures



Coût : 1 250 € HT
(1 500 € TTC*)

Durée : 42 h

7 heures en e-Learning
et 35 heures en présentiel

Le programme, la durée et le coût
sont donnés sous réserve de
modifications réglementaires.

► **Contenu de la formation théorique :**

- Notions de base du droit de la consommation
- Obligations en matière d'information du client
- Eléments du contrat
- Pratiques commerciales réglementées et pratiques interdites
- Identification des besoins et des attentes des clients
- Techniques de vente
- Techniques d'entretien

Dates des formations 2018

Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	Formation 5	Formation 6
du 14/03 au 16/03 les 05/04 et 06/04	du 16/05 au 18/05 les 24/05 et 25/05	du 20/06 au 22/06 les 27/06 et 28/06	du 26/09 au 28/09 les 08/10 et 09/10	du 19/11 au 23/11	le 14/12 du 17/12 au 20/12

Dirigeant ou gestionnaire (d'une entreprise, d'une régie ou d'une association de pompes funèbres)

Droit, gestion, management, santé/sécurité et relation client

► Fonctions :

- Être responsable et gérer une entreprise, un crématorium ou une chambre funéraire
- Manager une équipe et être le référent en termes de législation

► Les candidats doivent :

- Être titulaires du diplôme de conseiller funéraire
- Effectuer une formation théorique de 42 heures portant sur les connaissances générales en gestion d'une entreprise (sauf équivalence)



Vous êtes déjà titulaire du diplôme de conseiller funéraire ou d'une équivalence :

Coût : 1 325 € HT
(1 590 € TTC*)

Durée : 42 h en salle

Vous n'êtes pas titulaire du diplôme de conseiller funéraire :

Coût : 3 325 € HT
(3 990 € TTC*)

Durée : 189 h

63 heures en e-Learning, 126 heures en salle
(84 heures pour la formation de conseiller funéraire et 42 heures pour la formation de droit social et de gestion comptable)

Le programme, la durée et le coût sont donnés sous réserve de modifications réglementaires.

***EFFA inscrira les candidats
aux différentes épreuves
de l'examen.***

► ***Contenu de la formation théorique :***

- Comptabilité
- Droit des sociétés
- Droit du travail
- Droit fiscal
- Droit de la consommation et droit de la concurrence

Dates des formations 2018

Droit social et gestion comptable.

Formation 1

le 29/06 et du 02/07 au 06/07

Formation 2

du 26/11 au 30/11 et le 03/12

Code CPF : 130925 ou 162904

Thanatopracteur (Formation théorique)

Réalisation de soins de conservation

Prérequis : Niveau Baccalauréat (scientifique de préférence).

► Fonctions :

- Effectuer des soins de conservation dans le respect des dernières volontés du défunt

► Attestation de formation

Attestation de formation donnant accès à l'inscription à l'examen théorique national organisé par le Ministère de la Santé.

Coût : 3 916,67 € HT
(4 700 € TTC*)

Durée : 210 h

Coût de l'inscription à l'évaluation pratique : 270 €. Cf ci-contre.

Le programme, la durée et le coût sont donnés sous réserve de modifications réglementaires.



► **Contenu de la formation théorique :**

- Médecine légale, anatomie, microbiologie, toxicologie, histologie, hygiène, soins de conservation, théorie des soins de conservation, sécurité sanitaire, évaluation des risques sanitaires
- Réglementation funéraire, éléments de gestion et sciences humaines de la mort, éléments de déontologie et d'éthique

Dates des formations 2018

Formation 1

du 29/01 au 02/02 du 19/02 au 23/02
du 05/02 au 09/02 du 19/03 au 23/03
du 12/02 au 16/02 du 26/03 au 30/03

Formation 2

du 27/08 au 31/08 du 17/09 au 21/09
du 03/09 au 07/09 du 24/09 au 28/09
du 10/09 au 14/09 du 01/10 au 05/10

Formation 3

du 17/09 au 21/09 du 05/11 au 09/11
du 15/10 au 19/10 du 12/11 au 16/11
du 22/10 au 26/10 du 19/11 au 23/11

Code CPF : 130924 ou 162907 - N.B. L'accès à la formation pratique est conditionné à la réussite de l'examen théorique national. En prévision du passage possible en formation pratique, EFFA demandera en début de formation à chaque participant un chèque de 270 € à l'ordre du Comité National de Thanatopraxie pour couvrir les frais d'évaluation pratique. Le chèque sera restitué aux personnes qui n'auront pas été reçues à l'examen théorique national.

Formation à la demande

Réglementation, code du commerce, management



► Liste des formations :

- Connaissances réglementaires générales (en ligne et en présentiel)
- Cimetière et réglementation (en ligne et en présentiel)
- Rites et religions (en présentiel)
- Code du commerce (en ligne et en présentiel)
- Management d'une équipe de travail (en présentiel)
- Mairies et opérations funéraires (en ligne et en présentiel)

**Tarifs
sur devis**

**Suivez notre actualité sur
effa-formation.com**





Bulletin d'inscription

Ce bulletin est à retourner accompagné du chèque d'acompte libellé à l'ordre d'EFFA à :
EFFA - 14, rue des Fossés Saint-Marcel - 75005 PARIS.

Intitulé de la formation : _____

Date de la formation choisie : _____

Prix de la formation : _____

Nom/Prénom du participant : _____

Adresse postale du participant : _____

Adresse électronique du participant : _____

Numéro de téléphone du participant : _____

Règlement

Ci-joint un chèque d'acompte de € correspondant à 30% du montant TTC des frais de formation.

La signature de ce bulletin d'inscription signifie que j'accepte sans réserve les conditions générales de participation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU DOS DU BULLETIN D'INSCRIPTION

Fait le _____ à _____

Signature
(+ cachet si entreprise)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- TARIFS

Le prix des stages ne comprend pas les frais de transport, d'hébergement et les repas qui restent à la charge du stagiaire. La TVA est de 20 %*.

2- INSCRIPTION - PAIEMENT

Toute inscription doit être confirmée par le retour du bulletin d'inscription signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant total TTC de la formation. En cas de prise en charge par un organisme financeur, l'attestation de prise en charge doit nous être envoyée avant le début du stage. Dans le cas où la formation est prise en charge par un organisme financeur et sous réserve de l'accord de l'organisme financeur, le chèque de 30% ne sera pas encaissé et sera restitué une fois l'accord de prise en charge reçu. En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, le complément non pris en charge par l'organisme devra être versé à EFFA avant le début du stage. En cas de financement personnel, un chèque d'un montant de 30% sera demandé lors de l'inscription et encaissé au début de la formation. Le restant dû sera encaissé le 1^{er} jour de la formation. Dès l'inscription et au plus tard 15 jours avant le début du stage, une convention de

stage ou un contrat de formation professionnelle vous sera adressé. Un exemplaire sera à nous retourner signé dans les plus brefs délais et avant le début du stage. A l'issue de la formation, une attestation de stage sera remise à chaque participant, après paiement de la totalité de la formation et à condition que la formation ait été suivie intégralement.

3- ABANDON / RESILIATION D'UNE CONVENTION (AVEC UNE ENTREPRISE)

En cas d'abandon du stage par l'entreprise pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention sera résiliée et les sommes resteront dues dans leur totalité à EFFA. En cas d'abandon pour force majeure, la présente convention sera également résiliée et les sommes resteront dues au prorata temporis des prestations effectivement réalisées. En cas de cessation anticipée de la formation par EFFA, la présente convention sera résiliée et le stage sera remboursé par EFFA à l'entreprise au prorata temporis des prestations effectivement réalisées.

4- ABANDON / RESILIATION D'UN CONTRAT (AVEC UN PARTICULIER)

En cas de cessation anticipée de la formation, le contrat sera réputé résilié :

- Si l'interruption est le fait d'EFFA, le prix de la formation non effectuée sera remboursé au stagiaire au prorata temporis des prestations effectivement réalisées.
- Si l'interruption est le fait du stagiaire, excepté les cas de force majeure tels que définis par les tribunaux, seules les prestations effectivement réalisées donneront lieu à facturation, au prorata temporis du prix des prestations prévues au contrat.

Dans ce cas toutefois, le stagiaire devra s'acquitter auprès d'EFFA, du versement d'une pénalité contractuelle destinée à dédommager EFFA des dépenses engagées et non récupérables, et arrêtée d'un commun accord au prix des prestations qui n'aurait pu être réalisées. Pour les thanatopracteurs, l'accès à la formation pratique est conditionné à la réussite de l'examen théorique. Un chèque de 270 € à l'ordre du C.N.T. et destiné à couvrir les frais d'évaluation pratique, sera demandé à chaque stagiaire et lui sera restitué en cas d'échec à l'examen théorique.

* Taux en vigueur au 01/11/2017, révisable en fonction de la réglementation le jour de la formation



14, rue des Fossés Saint-Marcel - 75005 PARIS
Tél : 01 55 43 30 03 - Fax : 01 55 43 93 09
contact@effa-formation.com
www.effa-formation.com

